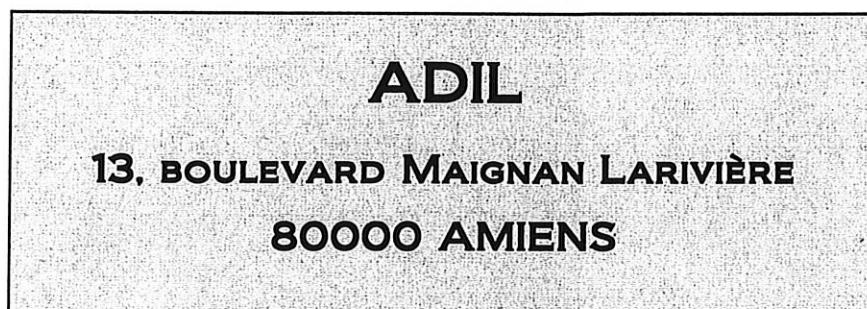




Audit Bruno FAILLE et Associés
145, Chemin de Halage
80136 RIVERY

Bruno FAILLE
ESC Paris
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes
Expert près la Cour d'Appel



**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2010 AU 31 DÉCEMBRE 2010

Tél. 03 60 126 126 - Fax 03 22 47 19 60 - E-mail : b.faille@abfaudit.fr



Audit Bruno FAILLE et Associés
145, Chemin de Halage
80136 RIVERY

Bruno FAILLE
ESC Paris
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes
Expert près la Cour d'Appel

ADIL
13, BOULEVARD MAIGNAN LARIVIÈRE
80000 AMIENS

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPÉCIAL

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2010 AU 31 DÉCEMBRE 2010

Tél. 03 60 126 126 - Fax 03 22 47 19 60 - E-mail : b.faille@abfaudit.fr



Audit Bruno FAILLE et Associés
145, Chemin de Halage
80136 RIVERY

Bruno FAILLE
ESC Paris
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes
Expert près la Cour d'Appel

ADIL
13, BOULEVARD MAIGNAN LARIVIÈRE
80000 AMIENS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2010 AU 31 DÉCEMBRE 2010

Tél. 03 60 126 126 - Fax 03 22 47 19 60 - E-mail : b.faille@abfaudit.fr

Société de Commissariat aux comptes membre de la compagnie d'Amiens - S.A.R.L. au Capital de 80.000€ - SIRET : 423.878.792.00013



Audit Bruno FAILLE et Associés
145, Chemin de Halage
80136 RIVERY

Bruno FAILLE
ESC Paris
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes
Expert près la Cour d'Appel

ADIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

DU 1^{er} JANVIER 2010 AU 31 DÉCEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre association tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 22 juin 2011.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

.../...

Tél. 03 60 126 126 - Fax 03 22 47 19 60 - E-mail : b.faille@abfaudit.fr

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous précisons que celles-ci ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier sur la situation financière et les comptes annuels.

RIVERY, le 22 juillet 2011



Bruno FAILLE
ABF & Associés

Commissaire aux Comptes inscrit
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens



BILAN
Exercice 2010

ACTIF	BRUT	Amortissements cumulés	NET N	NET N-1	PASSIF	N	N-1
<u>ACTIF IMMOBILISE :</u>							
<u>Immobilisations Incorporelles</u>							
Logiciels	11 831,50	11 831,50	0,00	0,00	Fonds Associatif	285 347,36	285 347,36
<u>Immobilisations Corporelles</u>					Report à nouveau	114 550,39	105 735,28
Agencements et installations	6 710,67	6 710,67	0,00	0,00	Reliquat de l'exercice	2 144,60	8 815,11
Matériel de transport	15 427,59	8 355,00	7 072,59	10 928,59	Total I	402 042,35	399 897,75
Matériel de bureau et informatique	42 307,27	35 572,46	6 734,81	6 796,83			
Mobilier	22 641,34	21 624,39	1 016,95	1 754,05	DETTES :		
Dépôt et cautionnement	228,67	228,67	228,67	228,67	Dettes fournisseurs et cptes rattachés	18 139,33	18 552,73
Total I	99 147,04	84 094,02	15 053,02	19 708,14	Dettes fiscales et sociales	45 666,77	44 207,51
<u>ACTIF CIRCULANT :</u>							
Subventions à recevoir	35 607,00		35 607,00	40 958,00	Total II	63 806,10	62 760,24
Valeurs mobilières de placement	267 619,57		267 619,57	265 594,76			
Disponibilités	144 995,97		144 995,97	135 778,10			
Autres créances	1 949,80		1 949,80	0,00			
Charges constatées d'avance	623,09		623,09	618,99			
Total II	450 795,43		450 795,43	442 949,85			
TOTAL GENERAL (I+II)	549 942,47	84 094,02	465 848,45	462 657,99	TOTAL GENERAL (I+II)	465 848,45	462 657,99

COMPTE DE RESULTAT
Exercice 2010

	DEPENSES		RECETTES	
	<i>N</i>	<i>N-1</i>	<i>N</i>	<i>N-1</i>
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES	73 779,37	75 718,47	316 424,40	324 742,80
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS	8 794,49	9 712,51	0,00	0,00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	162 766,87	162 254,83		
CHARGES SOCIALES	59 208,28	61 301,92	473,77	894,17
CHARGES EXCEPT / OPERAT. DE GESTION	0,00	0,00		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOB INCORP ET CORPO	10 204,56	9 613,66	0,00	310,96
RELIQUAT DE L'EXERCICE	2 144,60	8 815,11	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	<u>316 898,17</u>	<u>327 416,50</u>	<u>316 898,17</u>	<u>327 416,50</u>

Association ADIL

Comptes annuels au 31/12/10

ANNEXE

Annexe au bilan clos le 31 décembre 2010 de l'association ADIL dont le total est de 465 848,45 € et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dont le total est de 316 898,17 € et dégageant un excédent de 2 144,60 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010.

SOMMAIRE

Les informations en annexe sont classées en quatre parties :

I - Faits caractéristiques

II - Principales règles et méthodes comptables

III - Notes sur le bilan

IV - Autres informations

Sarl abf
Société de Commissariat aux Comptes
Siret 423 878 792
145, Chemin de halage
80136 RIVERY
Tél. : 03 60 12 61 26

Association ADIL

Comptes annuels au 31/12/10

LISTE DES NOTES DE L'ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES

- 1 - Faits caractéristiques
- 2 - Evénements postérieurs

PRINCIPES, REGLES ET METHODES

- 3 - Application des conventions
- 4 - Méthode d'évaluation
- 5 - Changements de méthodes

NOTES SUR LE BILAN

- 6 - Actif immobilisé
- 7 - Provisions
- 8 - Echéances des créances et des dettes
- 9 - Charges et produits constatés d'avance
- 10 - Charges à payer
- 11 - Produits à recevoir

Association ADIL

Comptes annuels au 31/12/10

1 - Faits caractéristiques

Néant

2 - Evénements postérieurs

Néant

3 - Application des conventions

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

4 - Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties en fonction de leur durée de vie.

- Créances et dettes : elles sont évaluées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Produits et charges exceptionnels : ils tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant. Le détail est joint au compte de résultat.

5 - Changements de méthodes :

Les méthodes de présentation et d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Association ADIL

Comptes annuels au 31/12/10

6 - Actif immobilisé

	Immo. incorp	Immo. corp	Immo. Fin.
Valeur au début de l'exercice	10 575	82 792	229
Acquisitions, créations, apports reçus	1 256	4 294	
Cessions, mises hors service			
Valeur à la fin de l'exercice	11 831	87 087	229

7 - Provisions :

Provisions pour charges : néant

8 - Echéances des créances et des dettes :

Les échéances sont à court terme.

9 - Charges et produits constatés d'avance :

	Charges	Produits
Exploitation	623	0
Total	623	0

10 - Charges à payer :

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :

Emprunts et dettes financières	0
Dettes fournisseurs	8 490
Dettes fiscales	844
Dettes sociales	22 571
Autres dettes	0
TOTAL	31 905

Association ADIL

Comptes annuel au 31/12/10

11 - Produits à recevoir :

Avoir à recevoir	
Autres créances	35 607

12 – Indemnités de départ à la retraite :

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 2 988€.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

13 – Droit individuel à la formation (DIF) :

Au 31 décembre 2010, le nombre d'heures de formation ouvertes par le DIF s'élevait pour l'ensemble du personnel présent à 623 heures.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé.



Audit Bruno FAILLE et Associés
145, Chemin de Halage
80136 RIVERY

Bruno FAILLE
ESC Paris
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes
Expert près la Cour d'Appel

ADIL
13, BOULEVARD MAIGNAN LARIVIÈRE
80000 AMIENS

RAPPORT SPÉCIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE
L 612-5 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2010 AU 31 DÉCEMBRE 2010

Tél. 03 60 126 126 - Fax 03 22 47 19 60 - E-mail : b.faille@abfaudit.fr



Audit Bruno FAILLE et Associés
145, Chemin de Halage
80136 RIVERY

Bruno FAILLE
ESC Paris
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes
Expert près la Cour d'Appel

ADIL

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L 612-5 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE DU 1er JANVIER 2010 AU 31 DÉCEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L 612-5 du code de commerce, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur bien-fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

.../...

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L 612-5 du code de commerce.

RIVERY, le 22 juillet 2011



Bruno FAILLE
ABF & Associés
Commissaire aux Comptes inscrit
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens



Audif Bruno FAILLE et Associés

